

223C0419
FR0000130577-FS0190

13 mars 2023

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PUBLICIS GROUPE SA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 13 mars 2023, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 mars 2023, le seuil de 10% du capital de la société PUBLICIS GROUPE SA et détenir 25 471 897 actions PUBLICIS GROUPE SA représentant autant de droits de vote, soit 10,02% du capital et 9,48% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PUBLICIS GROUPE SA sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« The Capital Group Companies, Inc. (« CGC ») est la société mère de CRMC et de CB&T. CRMC est une société de gestion basée aux États-Unis agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour la catégorie de fonds communs de placement American Funds, d'autres véhicules d'investissements communs, ainsi que pour des clients individuels et institutionnels. CRMC exerce une activité de gestion de portefeuille pour diverses sociétés d'investissement à travers trois divisions, Capital Research Global Investors, Capital International Investors et Capital World Investors. CRMC est la société mère de Capital Group International, Inc. (« CGII »), elle-même société mère des six sociétés de gestion : Capital International, Inc., Capital International Limited, Capital International Sàrl, Capital International KK, Capital Group Private Client Services Inc. et pour la gamme de fonds communs de placement American Funds, d'autres véhicules d'investissements communs, ainsi que pour des clients individuels et institutionnels. Les sociétés de gestion de CGII et CB&T agissent principalement comme gestionnaires d'investissement à des clients institutionnels et fortunés. CB&T est une société de gestion d'investissements basée aux États-Unis qui est un conseiller en investissements enregistré et une banque à charte fédérale agréée.

Ni CGC, ni aucune de ses filiales ne détient d'actions de PUBLICIS GROUPE SA pour son compte propre. Les actions mentionnées dans cet avis appartiennent plutôt à des comptes gérés de manière discrétionnaire par une ou plusieurs des sociétés de gestion d'investissement décrites ci-dessus.

L'acquisition des titres PUBLICIS GROUPE SA s'inscrit dans le cadre normal de l'activité de société de gestion et a été financée par des fonds propres. L'acquisition d'autres titres PUBLICIS GROUPE SA dépendra des conditions de marché et le niveau de participation dans PUBLICIS GROUPE SA peut fluctuer selon les sociétés de gestion qui peuvent décider de vendre ou d'augmenter leur participation dans PUBLICIS GROUPE SA à tout moment. Ni CCG ni aucune de ses filiales ne sont parties aux accords, ni ne détiennent d'instruments financiers visés à l'article L. 233-9 I, 4°

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège notamment les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Bank & Trust Company (CB&T).

² Sur la base d'un capital composé de 254 311 860 actions représentant 268 676 700 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

et 4° bis du code de commerce français. En outre, il n'a pas été conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou des droits de vote de la société PUBLICIS GROUPE SA. L'acquisition a été menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de PUBLICIS GROUPE SA ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. CGC n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de PUBLICIS GROUPE SA, ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »
